

Switzerland



Monsieur le Président,

Nous tenons à remercier ~~et à féliciter~~ l'amie du Président australienne pour le document de travail préparé pour cette session.

La Suisse approuve et reconnaît la pertinence des aspects abordés dans ce document, qui reflète les enjeux liés à la coopération et à l'assistance internationales.

Le thème de la coopération et de l'assistance constitue l'un des éléments les plus importants du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Dans ce contexte, la Suisse estime que les besoins et les priorités définis lors de la BMS 3 sont toujours d'actualité. Mon pays soutient de façon générale les propositions contenues dans le document A/CONF.192/BMS/2010/WP.2 « Document de travail sur la coopération et l'assistance internationales ». Ma délégation se tient prête à travailler avec l'amie du Président afin de trouver des éléments consensuels pour le rapport final de cette réunion.

Monsieur le Président,

Nous sommes convaincus de la nécessité de poursuivre les efforts visant à améliorer l'alignement des ressources sur les besoins dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères. Mettre en correspondance les ressources et les besoins est l'une des clés du succès. Dans cette optique, la Suisse salue particulièrement les propositions relatives à la mise en œuvre et au renforcement de l'*Implementation Support System* proposé par le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies. C'est, à nos yeux, une initiative importante, car elle permettra à terme d'améliorer notablement la mise en œuvre du Programme d'action. Elle mérite donc de bénéficier d'un soutien continu de la part des Etats. Mon pays a versé récemment une contribution financière afin d'aider à assurer la poursuite de ce projet.

Monsieur le Président,

La coopération et l'assistance internationales sont au cœur des engagements pris par la Suisse dans le domaine de la lutte contre le commerce illicite des armes légères. Au nombre des activités développées par la Suisse, il y a lieu de mentionner les projets réalisés dans des domaines comme la formation, le développement des capacités, la collecte et la destruction d'armes, ainsi que la recherche, notamment au travers du *Small Arms Survey*. Pour ce faire, la Suisse travaille étroitement avec différents partenaires internationaux et soutient le travail d'ONG internationales et locales. La Suisse compte poursuivre ces engagements conformément à la stratégie qu'elle s'est fixée pour les années 2008-2011.

Monsieur le Président,

Mon pays estime qu'il faudrait arrêter des mesures allant au-delà de celles qui ont été adoptées lors de la BMS 3. Les éléments suivants pourraient figurer dans un document final.

- 1) Le document final devrait refléter la nécessité de mettre en place des mécanismes et des outils pour hiérarchiser les besoins et pour coordonner les demandes de ressources adressées aux donateurs. En se basant sur les analyses des rapports nationaux, ceux-ci devraient être mieux élaborés afin d'indiquer plus précisément les besoins en matière d'assistance pour les Etats. Sur cette base, la communauté internationale pourrait établir des plateformes pour mettre en relation les offres et les demandes d'assistance.
- 2) Le document final devrait formuler des recommandations en vue de l'instauration d'un dialogue stratégique régulier sur l'efficacité de l'assistance tant du point de vue des bénéficiaires que des donateurs.
- 3) La Suisse accorde une priorité à la mise à disposition de l'expertise de ses propres spécialistes sur le terrain, notamment dans le domaine de la sécurité physique et de la gestion de stocks (PSSM). Dans ce contexte, la Suisse encourage les Etats à réfléchir à une amélioration des bases légales, y compris le statut des experts et leurs immunités, pour la mise à disposition d'expertise, notamment pour des activités ne relevant pas d'un mandat des opérations de maintien de la paix (PSO) du Conseil de sécurité des Nations Unies. En effet, la Suisse est convaincue que l'amélioration du cadre légal permettrait à de nombreux Etats d'élargir encore leur assistance en matière de lutte contre la prolifération des armes légères.
- 4) Le document final devrait prévoir l'établissement d'un état des lieux de la mise en œuvre du PoA en matière de coopération internationale. Il devrait également examiner les défis et les opportunités que présente cette mise en œuvre. Il convient, à cet égard, de réfléchir à des solutions pour améliorer les structures et les mécanismes existant dans le domaine de la coopération internationale et de l'échange d'informations.

Monsieur le Président,

~~Pour conclure,~~ nous tenons à rappeler le besoin d'aborder la problématique des armes légères et de petit calibre dans le cadre plus large du développement. La *Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement* lancée en 2006 par la Suisse et d'autres Etats et signée à ce jour par 108 Etats vise à mieux tenir compte des liens multiples entre la violence armée et le développement. Faisant suite à une résolution adoptée en 2008 par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétaire général a publié en 2009 le rapport intitulé « Promotion du développement par le biais de la réduction et la prévention de la violence armée ». Ce rapport reconnaît les effets néfastes de la violence armée sur le développement et propose donc une série de recommandations concrètes visant à réduire et à prévenir la violence armée. La Suisse se félicite de ces recommandations et s'engage, en tant que Président du groupe d'Etats pilotant la mise en œuvre de la Déclaration de Genève, à promouvoir activement la mise en œuvre de ces recommandations au sein des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Ma délégation voudrait à nouveau que le rapport final de la Réunion biennale mentionne sous les autres questions « other issues » comme ce fut le cas dans la section IV, lettre j, les liens entre sécurité, violence armée, développement et droits de l'homme. Nous encourageons l'ami du Président à intégrer cette dimension.

Pour conclure, je me permets d'attirer votre attention sur le *side-event* consacré à la Déclaration de Genève qui aura lieu demain, le 16 juin, à midi.

Je vous remercie.